

## Avis Financier AMUNDI ABS AAA

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **AMUNDI ABS AAA (Part I (C) : FR001400KGM0 | Part P (C) : FR001400KGO6 | Part I3 (C) : FR001400KGN8 | Part I CHF (C) : FR001400KGL2)**, géré par la société de gestion Amundi Asset Management sont informés de la modification suivante à compter du 25 Octobre 2024 :

- la limite sur les investissements sur les véhicules de titrisation passera de 100 % à 110 % de l'actif net du fonds.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de cette évolution à compter du 25 Octobre 2024.

Ces changements ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers.  
Les autres caractéristiques du FCP demeureront inchangées.

Ces modifications n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Le Document d'Informations Clés (DIC) de chaque part ainsi que le prospectus du FCP AMUNDI ABS AAA sont disponibles sur le site internet : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information